

CONDITIONS ET OBLIGATIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION À LA CARTE DIRECT TO LIFT

Particuliers



SERMA

Gare supérieure du Téléphérique
74110 AVORIAZ

Tél : 04.50.74.02.15

Fax : 04.50.74.01.45

Mail : serma@serma-avoriaz.com

1. Engagement et déclaration

L'adhésion à la carte Direct To Lift dans les conditions tarifaires figurant au recto du présent document emporte de plein droit acceptation des présentes conditions et obligations générales.

2. Objet

L'adhésion à la carte SERMA Direct To Lift entraîne la délivrance d'une carte à puce nominative et personnelle permettant d'obtenir des tarifs journées préférentiels sur le domaine skiable d'AVORIAZ et le bénéfice du passage "mains libres".

En outre, le prélèvement automatique ouvre droit au télé péage (pas de passage aux caisses). En cas d'opération promotionnelle applicable au tarif "grand public", l'adhérent SERMA Direct To Lift bénéficiera de manière automatique du tarif le plus intéressant sans aucune intervention de sa part.

3. Modalités de règlement

Les règlements interviendront par prélèvement direct effectué sur le compte bancaire de l'adhérent. Le prélèvement se fait le 10 de chaque mois. L'adhérent s'engage à informer sans délai, la SERMA de tout changement de domiciliation bancaire et pour autant que de besoin, à recharger au comptant auprès de l'une des billetteries en station pour éviter le déclenchement d'un prélèvement avant que ne devienne opérationnelle sa nouvelle domiciliation bancaire.

L'adhérent est par ailleurs informé qu'en cas d'incident de paiement (rejet bancaire), aucune seconde présentation en Banque ne sera effectuée. Une mise en demeure lui sera adressée d'avoir à régulariser par règlement sa situation sous huitaine, ce règlement étant majoré des frais de recouvrement. Dans l'intervalle, et jusqu'à parfaite régularisation, la carte SERMA Direct to lift sera mise en opposition.

Le défaut de paiement dans le délai susvisé donnera lieu de plein droit, et sans nouvelle mise en demeure, à la résiliation de l'adhésion. En cas d'incidents de paiement successifs, même régularisés, la SERMA procédera à la résiliation pure et simple de l'adhésion.

En fin de saison, un décompte des consommations des journées ski, valant attestation de passage, sera établi à la demande de l'adhérent.

CONDITIONS ET OBLIGATIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION À LA CARTE DIRECT TO LIFT

Particuliers



SERMA

Gare supérieure du Téléphérique
74110 AVORIAZ

Tél : 04.50.74.02.15

Fax : 04.50.74.01.45

Mail : serma@serma-avoriaz.com

4. Durée de validité de l'adhésion

L'adhésion est valable à partir du 1er novembre de chaque année. Elle prendra fin au 31 octobre de l'année suivante. L'adhésion est réputée renouvelable par tacite reconduction aux conditions tarifaires en vigueur au jour de ce renouvellement.

L'adhérent sera informé, avant le 15 novembre de chaque année, des conditions tarifaires en vigueur pour l'hiver à venir. L'abonnement est de 5€ par an et par abonné. Le montant de l'abonnement est prélevé chaque année courant novembre sauf dénonciation du contrat. La dénonciation doit nous parvenir par écrit ou Email avant le 15 octobre. La SERMA pourra aussi ne pas renouveler le contrat en prévenant l'adhérent un mois avant la date d'expiration. Si vous ne désirez pas renouveler votre adhésion vous voudrez bien nous en informer pour la mise à jour de notre fichier.

5. Obligations en cas de vol, perte ou détérioration

La carte à puce remise dans le cadre de l'adhésion est nominative (avec photo) et d'un usage strictement personnel. Sa conservation est de la seule responsabilité de l'adhérent. En cas de vol ou de perte, l'adhérent est tenu d'en avvertir immédiatement la SERMA par pli recommandé avec accusé réception, télécopie, ou en se présentant à tout guichet de la SERMA. Dans ce cas, la SERMA s'engage à bloquer immédiatement à compter de la date de réception du courrier recommandé, d'émission de la télécopie ou de la déclaration effectuée, l'usage de la carte qui sera mise sans délai en opposition.

6. Résiliation / rejet d'une demande d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

La SERMA se réserve expressément le droit de résilier l'adhésion avant son échéance en cas de non respect par l'adhérent de l'une quelconque des obligations mises à sa charge au terme des présentes conditions générales, notamment celles ayant trait au caractère personnel de la carte et aux conditions de règlement.

Sauf ce qui est dit au troisième alinéa de l'article 3 qui précède, l'adhérent est informé de cette résiliation par pli recommandé avec accusé réception en précisant la date d'effet. La résiliation ne saurait donner lieu à quelque forme d'indemnisation que ce soit, notamment au regard de la durée non courue de l'adhésion au jour de la dite résiliation. Pour les mêmes raisons, la SERMA se réserve de ne pas donner de suite favorable aux demandes d'adhésion dans le cas d'antécédent du demandeur qui aurait posé problème : incident de paiement.

CONDITIONS ET OBLIGATIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION À LA CARTE DIRECT TO LIFT

Particuliers



SERMA

Gare supérieure du Téléphérique
74110 AVORIAZ

Tél : 04.50.74.02.15

Fax : 04.50.74.01.45

Mail : serma@serma-avoriaz.com

7. Informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et libertés, il est rappelé que la réponse aux questions posées est obligatoire pour permettre l'étude de toute demande d'adhésion à l'exception toutefois des coordonnées téléphoniques qui constituent une donnée facultative. Ces informations sont destinées à la SERMA, responsable du traitement à des fins de gestion administrative et commerciale, ainsi qu'à des prestataires et mandataires pour la gestion et l'exécution de la présente adhésion.

L'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification relatif à l'ensemble des données le concernant auprès du Service commercial de la SERMA, Gare supérieure du Téléphérique, 74110 AVORIAZ.

Il est rappelé que les comptes des cartes périmées depuis plus de 1 an ne sont pas conservés en mémoire et que les consultations ne peuvent porter que sur les 12 derniers mois. En communiquant son adresse électronique, l'adhérent accepte de recevoir des e-mails de la part de la SERMA l'informant des avantages qui lui sont offerts. L'adhérent pourra à tout moment demander à ne plus recevoir d'e-mails en envoyant un message à l'adresse suivante :

serma@serma-avoriaz.com

SERMA

Gare supérieure du Téléphérique
74110 AVORIAZ

Tél : 04.50.74.02.15

Fax : 04.50.74.01.45

Mail : serma@serma-avoriaz.com